

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1432

présenté par  
M. Peiro, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Les exploitants agricoles doivent détenir ensemble la majorité au sein des instances décisionnelles. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les GIEE doivent rester un instrument au service des agriculteurs.